

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N° 124

27/11/2025



Mairie d'Asson, 20 place Saint-Martin, 64800 ASSON - Tél. : 05 59 71 02 65
Mail : info@asson.fr / Site Internet : www.asson.fr / Facebook : www.facebook.com/assonvillage

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

Reprises de voirie : adoptées à l'unanimité

La commune poursuit ses opérations de reprises de voirie visant à incorporer dans le Domaine Public Communal plusieurs parcelles appartenant à des propriétaires privés. Ces opérations concernent le chemin du Garrénot, le chemin d'Allias et le chemin de la Serre dont le tracé ne correspond plus à la réalité et qu'il convient de régulariser.

En outre, certaines opérations de voirie nécessitent une enquête publique qui se déroulera en début d'année 2026 selon des modalités qui vous seront communiquées ultérieurement. Cela concerne des chemins privés desservant des propriétés privées qui sont empruntés par des administrés. Il s'agit d'une impasse rue de l'Aubisque, du chemin de Mounpelat et Labiste, du chemin d'Arnaude et de la rue du Camlong.

Marché Voirie 2026-2029 : adoptée à l'unanimité

L'accord-cadre à bons de commande pour les travaux de voirie étant arrivé à terme, il convient de relancer une procédure de mise en concurrence. Le Conseil Municipal sollicite le Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale pour une mission d'assistance technique et administrative pour lancer une consultation afin de choisir l'entreprise pour l'exécution de l'accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie 2026-2029. Le coût de cette prestation s'élève à 4 944 €.

Convention de servitude au profit d'ENEDIS : adoptée à l'unanimité

Il s'agit d'autoriser le Maire à signer une convention de servitude avec ENEDIS pour le passage d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle AB 678 pour l'alimentation de la station d'épuration.

Les délibérations sont disponibles après chaque conseil sur le site : <https://asson.fr/municipalite-asson/conseil-municipal/deliberations>

A vos agendas...

- Vendredi 5 décembre 2025, de 16h à 18h : stand de Noël, par l'APE de l'école
- Samedi 6 décembre 2025 (9h30 - 11h30) : Distribution des sacs poubelle, en mairie
- Du 26/01 au 27/02/2026 : Consultation du public concernant la révision simplifiée du PLU
- Samedi 21 février 2026 : Repas des Aînés, salle de l'Isarce, à 12h (à partir de 65 ans)

Créance éteinte : adoptée à l'unanimité

La trésorerie de Nay a transmis à la commune d'Asson une liste de créances éteintes qui correspondent à des loyers impayés sur l'exercice 2024 et 2025. La créance d'un montant de 2 097,32 € résultant d'une décision d'effacement de la dette par la commission de surendettement, s'impose à la commune.

Délégation du Maire pour intenter une action de justice : adoptée à l'unanimité

Le Conseil Municipal charge le Maire d'engager une action en justice permettant de défendre les intérêts de la commune face à un locataire en défaut d'assurance et de règlement des loyers.

Subvention aux Conscrits : adoptée à l'unanimité

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le versement d'une subvention de 150 € aux Conscrits 2007 pour l'organisation des fêtes patronales.

Décision modificative n°1 : adoptée à l'unanimité

Le Conseil Municipal valide deux décisions modificatives. La première consiste en une écriture comptable pour l'intégration des emprunts réalisés auprès du TE64 ainsi que leurs amortissements. La seconde concerne l'intégration (en dépenses et en recettes) de la participation de la CCPN aux travaux de sécurisation de la rue de la Bastide (cheminement piétonnier) liée au pluvial, à hauteur de 4 023 €

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025 (suite)

Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire : adoptée à l'unanimité

Afin de garantir les risques liés aux coûts supportés par la commune en cas d'arrêts maladie, accidents de travail, congés maternité ou autres, la Commune d'Asson a souhaité signer les contrats-groupe d'assurance statutaire proposés par le Centre de Gestion après mise en concurrence. Il s'agit de la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) Assurances en qualité d'assureur et RELYENS comme courtier gestionnaire du contrat-groupe. Les contrats assureront aussi bien les fonctionnaires relevant de la CNRACL (taux fixé à 7,40 %) que les agents relevant du Régime Général de la Sécurité Sociale (taux fixé à 0,96 %), c'est-à-dire les contractuels ou agents effectuant moins de 28h/semaine. En cas de maladie ordinaire, une franchise de 15 jours est retenue.

Modification simplifiée n° 1 du PLU d'Asson : adoptée à l'unanimité

Par délibération en date du 15/10/2024, la Commune a décidé de lancer une procédure de modification du PLU permettant le changement de destination de certains bâtiments agricoles en zone agricole ou naturelle. Cinq demandes ont obtenu un avis favorable de la commission Urbanisme et le dossier a ainsi été transmis à l'Autorité Environnementale. Celle-ci a jugé que le projet de modification n'était pas soumis à évaluation environnementale.

La prochaine étape consiste à mettre à disposition du public ce projet de modification et y joignant les avis des personnes publiques associées, également consultées conformément à la réglementation (Préfet, Région, Département, Chambres de commerce et d'industrie, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers et CCPN).

Ainsi, le projet de modifications simplifiée n° 1 du PLU d'Asson sera **mis à disposition du public** en mairie, **du lundi 26 janvier 2026 au vendredi 27 février 2026**, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (de 8h30 à 12h du lundi ou vendredi ainsi que les lundis et mercredis de 14h à 17h30), afin de recueillir les observations du public qui pourront également être adressées par écrit au Maire.

Cantine en régie : approbation du projet, du plan de financement et demandes de subventions : adoptée à 17 voix pour et 1 contre

La commune a la volonté d'affecter les recettes issues de la vente du Pont Latapie à l'école et en particulier aux travaux de transformation de la cantine scolaire en cuisine en production. L'objectif est multiple : mieux maîtriser la qualité de la prestation, retrouver de l'autonomie sur les achats de denrées alimentaires et favoriser les produits locaux, mieux maîtriser le prix de la prestation et éviter de payer des frais fixes en cas de baisse de la fréquentation ou de fermeture temporaire de la cantine (comme ce fut le cas au plus fort de la pandémie). Le Conseil Municipal valide le projet dont le coût est estimé à 296 131 € HT. Il autorise le Maire à solliciter les subventions de tout partenaire susceptible d'accompagner la commune dans ce projet. L'Etat pourrait participer à hauteur de 25% (soit 74 032 €) dans le cadre de l'appel à projet DETR 2026 pour lequel la commune va déposer un dossier dans les jours à venir. La vente de l'école du Pont Latapie a eu lieu pour un montant de 239 000 €.

INFORMATIONS DIVERSES

Distribution des sacs poubelles :

Pour les habitants de la commune ne bénéficiant pas du ramassage des ordures ménagères au porte à porte, des sacs poubelles leur permettant un dépôt dans les conteneurs qui leur sont réservés, seront distribués le samedi 6 décembre 2025, de 9h30 à 11h30 en mairie.

Coupe de bois :

Les Communes d'Asson et d'Arthez d'Asson vont procéder à la vente de bois sur des terrains indivis (secteur Ermitage). Le prix du lot de bois de chauffage est fixé à **150 €** (pour 10 stères environ) qui seront répartis au prorata des 15/23^{ème} pour Asson et 8/23^{ème} pour Arthez-d'Asson. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès de la mairie **avant le 20 décembre 2025**. Cette vente de bois est réservée aux habitants des communes d'Asson et d'Arthez d'Asson pour leur propre consommation. Les lots seront attribués par tirage au sort.